



HONORAIRES au 1er janvier 2023  
TVA 20%

**TRANSACTION**  
**2,99 % TTC à 3,99 % TTC**

Habitation / terrain / Garage (*)	
Jusqu'à 20 000 €	1 500 € TTC
De 20 001 € à 499 999 €	3,99 % TTC (**)
De 500 000 € à 749 999 €	3,49 % TTC
> 750 000 €	2,99 % TTC

(\*) Minimum de 6.000 € TTC

(\*\*) Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire expresse entre les parties et stipulée lors de la signature du mandat de vente.

Avis de valeur (*)	
Appartement	99 € TTC
Maison	149 € TTC
Autre	<i>Nous consulter</i>

(\*) Le montant est offert lors de la signature d'un mandat de vente exclusif.

**LOCATION / GESTION**

Honoraires de gestion	<b>A partir de 5% HT soit 6% TTC</b>
Services compris	<input type="checkbox"/> Extranet personnel Logiciel GERCOP X14 <input type="checkbox"/> Rédaction des actes digitalisée <input type="checkbox"/> Signature électronique <input type="checkbox"/> Veille juridique <input type="checkbox"/> Quittancement des loyers et des charges locatives <input type="checkbox"/> Règlement aux propriétaires bailleurs par virement mensuel <input type="checkbox"/> Intervention en cas de paiement en retard (appel de loyer, <input type="checkbox"/> relance, procédure judiciaire) <input type="checkbox"/> Contrôle de la répartition et bilan annuel des charges <input type="checkbox"/> Contrôle de la bonne exécution des obligations du locataire : assurance, entretien... <input type="checkbox"/> Augmentation éventuelle des loyers et charges <input type="checkbox"/> Réalisation des devis de réparations incombant au propriétaire <input type="checkbox"/> Calcul et transmission des éléments nécessaires à la déclaration annuelle des revenus fonciers <input type="checkbox"/> Information au bailleur des changements de locataire et recherche immédiate d'un nouveau locataire <input type="checkbox"/> Restitution du dépôt de garantie au locataire en tenant compte des sommes dues au moment du départ (bilan des charges, chiffrage des réparations locatives et travaux de remise en état) <input type="checkbox"/> etc...
Services optionnels	<input type="checkbox"/> Étude travaux d'amélioration DPE <input type="checkbox"/> Gestion de travaux

	<input type="checkbox"/> Gestion de sinistre <input type="checkbox"/> Coordination de travaux et/ou réfection totale d'un logement <input type="checkbox"/> Assistance à la réception d'un logement neuf <input type="checkbox"/> Aide à la déclaration fiscale et/ou patrimoniale <input type="checkbox"/> Délivrance d'un congé pour reprise ou pour vente (hors frais d'huissier) <input type="checkbox"/> Représentation à une expertise <input type="checkbox"/> Assistance à la commission de conciliation juridique Etc...
--	--

<b>Location d'habitation louée nue ou meublée (*)</b>	<b>A partir de 5% HT soit 6% TTC</b>
A la charge du bailleur	<input type="checkbox"/> Honoraires d'entremise et de négociations offerts <input type="checkbox"/> Recherche, visite, sélection dossiers locataires, rédaction du bail et signature électronique <input type="checkbox"/> Réalisation de l'état des lieux
A la charge du locataire	<input type="checkbox"/> Recherche, visite, sélection dossiers locataires, rédaction du bail et signature électronique <input type="checkbox"/> Réalisation de l'état des lieux
Zone tendue	13 €/m <sup>2</sup> dont 3 €/m <sup>2</sup> pour l'état des lieux
Zone non tendue	11 €/m <sup>2</sup> dont 3 €/m <sup>2</sup> pour l'état des lieux

(\*) Calcul réalisé sur le montant de loyer annuel hors charges.

<b>G.L.I. / Assurance garantie loyers impayés (*)</b>	<b>2,08 % HT soit 2,50 % TTC</b>
Services compris	L'indemnisation des sinistres La récupération du logement Le lancement des procédures L'organisation du recouvrement
Loyers impayés	12 000 €
Protection juridique	8 000 €
Détériorations immobilières	3 500 €

(\*) sous réserve d'acceptation du dossier par l'assurance GALIAN

<b>P.N.O. / Assurance Propriétaire Non Occupant</b>	Obligation d'assurance de responsabilité civile que la loi ALUR leur impose. Protection adaptée lorsque le logement est vacant, le locataire n'est plus ou insuffisamment assuré, les dégâts ne sont pas pris en charge par l'assurance de l'immeuble.	
Types	Surfaces	Montant annuel
Maison	< 250 m <sup>2</sup>	78,60 €
Appartement	< 250 m <sup>2</sup>	78,60 €
	251 à 400 m <sup>2</sup>	131,60 €
Garage	< 250 m <sup>2</sup>	78,60 €